

Extrait du registre des délibérations Conseil communautaire Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ

N°2026-109

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2025

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Brocéliande Communauté

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) 35

Vu la délibération n°2015-031 du Conseil de Brocéliande Communauté validant le transfert au SDE35 de la compétence optionnelle Eclairage en date du 27 avril 2015

Monsieur Éric VALLET, représentant Brocéliande Communauté au SDE 35, rappelle à l'assemblée que, depuis 2015, Brocéliande Communauté est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie 35. Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique constitué de représentants des collectivités membres réparties en 3 collèges électoraux (communes, EPCI, Rennes Métropole).

Conformément à ses statuts, les compétences du Syndicat Départemental d'Énergie 35 sont :

- Le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural
- Le développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables
- L'accompagnement de la transition énergétique des territoires
- Le garant du service public de l'électricité
- La gestion de l'éclairage public
- La lutte contre la précarité énergétique

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le rapport annuel dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'APPROUVER le rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT

